

Véronique Riotton avec VOUS

Vivre mieux, vivre ensemble !



Madame, Monsieur, chers concitoyens.

Avant, il fallait choisir ! On était de gauche ou on était de droite. Cette injonction confrontait violemment mes sensibilités : j'ai toujours eu **une fibre sociale très développée**, qui s'est concrétisée par **des engagements associatifs dans l'éducation, le sport, la culture, l'aide aux démunis...** et **une fibre entrepreneuriale forte** en m'impliquant dans l'économie locale. J'avais envie de m'engager en politique pour apporter ma pierre à l'évolution de notre société, mais l'offre politique me semblait trop dogmatique.

En 2017, pour la première fois, un nouveau mouvement a proposé de dépasser les clivages d'un autre temps. **Le projet En Marche n'opposait pas mes deux sensibilités** ; il appelait à les mettre en commun pour qu'elles se renforcent en se nourrissant l'une de l'autre. Aussi, lorsque le candidat Emmanuel Macron a lancé un appel aux citoyens pour que des personnes de la société civile représentent les français à l'Assemblée Nationale, j'ai décidé de me présenter à vos suffrages et vous m'avez fait confiance en m'élisant.

Grâce à vous, je me suis trouvée « au cœur du réacteur » ; j'ai œuvré de façon concrète pour **faire avancer notre société** et **porter des sujets spécifiques à notre territoire**. Ces cinq années, je me suis attachée à ce que mon action soit la plus efficace possible. C'est ainsi que j'ai accédé à des fonctions qui m'ont permis **d'agir avec pertinence et influence auprès des ministres sur des sujets locaux et nationaux portant sur l'environnement, le handicap, l'éducation, la santé, le grand âge, les jeunes et les moins jeunes, l'agriculture, l'entreprise, le sport, l'Europe, la place de la France dans le monde...** En œuvrant au sein de la majorité, mes actions ont été utiles. Je veux **continuer d'être utile à notre territoire et à mon pays**.

A l'approche des élections législatives, face aux défis actuels et à venir, nous devons donner à notre exécutif les moyens de travailler efficacement. Mon soutien au gouvernement n'est pas un acte aveugle : **il contribue à enrichir et à adapter le projet en fonction des réalités locales, nationales et internationales**. Les Français ont montré leur volonté de **faire évoluer notre démocratie**, d'avoir **une politique plus sociale et plus environnementale** ; **le message a été entendu**. Aujourd'hui, alors que **nous remettons avec succès notre économie en marche** et **obtenons des résultats positifs sur l'emploi**, nous devons **accélérer les réformes sociales, la lutte contre le réchauffement climatique et la restauration du pouvoir d'achat**. J'ai donc la conviction que **nous devons donner au Président de la République une majorité forte**, afin de **moderniser rapidement nos institutions, lutter contre l'inflation et agir pour les plus démunis, mettre en place des mesures pour sauver la planète**.

Oui, j'ai le sentiment fort que la responsabilité que vous m'avez confiée est à continuer. Nous avons besoin de parlementaires utiles, convaincus par leur mission et engagés dans leur territoire, qui n'ont pas peur de travailler jour et nuit comme je l'ai fait et je le referai !

La majorité présidentielle a décidé de me renouveler sa confiance en m'investissant dans la 1ère circonscription de la Haute-Savoie. Cette investiture m'honore et acte l'ambition claire que j'ai portée pour notre département depuis 2017. C'est pourquoi **je me présente à vos suffrages les 12 et 19 juin prochains** pour vous représenter de nouveau à l'Assemblée Nationale.

Députée sortante
Candidate officielle d'Emmanuel Macron

Réunions participatives



ROLAND LOMBARD | Suppléant
Maire de Hauteville-sur-Fier

Villaz → le 20 mai à 19h30

La Balme-de-Sillingy → le 25 mai à 19h30

Rumilly → le 27 mai à 19h30

Fillièrè (Thorens) → le 31 mai à 19h30

Annecy → le 2 juin à 19h30

Dingy-Saint-Clair → le 4 juin à 19h30

Veyrier-du-Lac → le 7 juin à 19h30

Annecy-le-Vieux → le 9 juin à 19h30

Meythet → le 16 juin à 19h30

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRESSION SUR PAPIER 100% PEFC
RCS - CRÉDIT PHOTO © JEAN-MARC FAVRE

Rejoignez-nous !

Vous pouvez nous soutenir en participant aux réunions participatives, en faisant un don ou en prenant/donnant une procuration lors du scrutin.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à contact@veroniqueriotton.fr.

→ Je fais un don de €

À retourner accompagné de votre chèque à l'ordre de :

Thierry SERAPHIN, mandataire financier de Véronique Riotton
989 route de la Blonnière - 74230 Dingy Saint Clair

Vous recevrez en retour une attestation de don vous permettant de justifier d'une déduction fiscale. En effet, les dons versés par chèque peuvent faire l'objet d'une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable (si vous résidez fiscalement en France).

Conformément à l'article L.52-9 du Code Electoral, M. Thierry Seraphin, déclaré le 18 mai 2022 en préfecture de la Haute-Savoie, mandataire financier de la candidate Véronique Riotton, est seul habilité à recueillir des dons en faveur de Véronique Riotton dans la limite précisée à l'article L.52-8 du même code reproduit ci-après : « Article L52-8 : Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don. « III de l'article L.113-1 du Code électoral : Sera puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L.52-7-1 et L.52-8. Lors que le donateur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait »

Êtes-vous disponible pour voter le 12 et 19 juin ?

→ **Oui : prenez une procuration pour un proche.**

→ **Non : faites une procuration !**

procurations.avecvous.fr

📱 @veronique.riotton

→ www.veroniqueriotton.fr

→ contact@veroniqueriotton.fr

→ 06 16 68 11 76

Véronique
Riotton
avec
vous